

Knowledge Sharing Program (KSP) 2023/24

Consignes pour le dépôt des candidatures de projet

- *Ce document décrit les consignes à suivre pour candidater au Knowledge Sharing Program (KSP) 2023/24, organisé sous la direction du Ministère de l'Économie et des Finances (République de Corée)*
- *Veillez soumettre la **candidature de votre projet** et une **liste des priorités** à l'Ambassade de la République de Corée, avant le **4 novembre 2022**.*
- Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur le site internet du KSP : <http://www.ksp.go.kr>.

Ministère de l'Économie et des Finances
République de Corée

Sommaire

Partie I. Présentation du KSP	3
Partie II. Candidater au KSP	6
Annexe 1. Procédures du Projet	8
Annexe 2. Domaines de projet et exemples	11

Partie I. Présentation du KSP

1. Origines du programme

Le partage des connaissances est devenu un instrument important de la coopération économique et du développement, qui s'est avéré efficace pour améliorer les capacités politiques et institutionnelles des pays. Un grand nombre d'acteurs, allant des pays développés ou en développement jusqu'à des organisations internationales comme l'OCDE ou la Banque mondiale, ont reconnu le partage des connaissances comme étant un moyen efficace d'approfondir notre compréhension mutuelle et de créer des partenariats horizontaux.

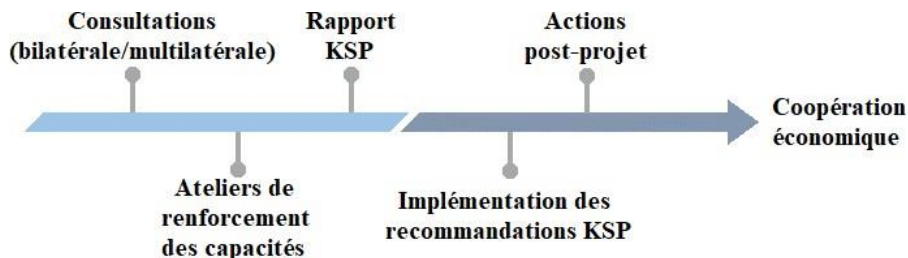
La Corée a réussi sa transition de pays bénéficiaire de l'APD au statut de pays donateur. Pour tirer pleinement parti de cette expérience positive, le ministère coréen de l'économie et des finances (MOEF) a lancé en 2004 un programme d'apprentissage mutuel appelé "Knowledge Sharing Program" (KSP). Le KSP mène des recherches et des études conjointes pour soutenir les efforts publics en matière de développement socio-économique.

Grâce à des analyses approfondies et complètes des défis, le programme génère des recommandations pratiques et propose des solutions en se référant aux expériences, aux pratiques et aux plans comparables de la Corée. Le programme offre également des possibilités de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles et des programmes de mise en réseau.

Depuis sa création, ce sont près de 630 projets couvrants plus de 1 300 sujets qui ont ainsi été mis en œuvre dans plus de 80 pays des quatre coins du monde.

2. Objectifs

- (1) Optimiser l'environnement politique des pays partenaires en renforçant les structures, les mécanismes, les systèmes et les capacités aux niveaux institutionnel, organisationnel et individuel
- (2) Encourager la mise en place et le déploiement de projets/programmes nationaux et internationaux de développement socio-économique dont l'efficacité a été prouvée
- (3) Établir des bases solides d'une collaboration économique qui bénéficie aux deux pays



3. Structure

Le MOEF, ministère de tutelle du KSP, supervise l'ensemble des projets par l'intermédiaire d'agences tierces qui ont la charge de leur mise en œuvre. Au nombre de celles-ci figurent le Korea Development Institute (KDI), la Korea Eximbank (KEXIM) ou encore la Korea Trade-Investment Promotion Agency (KOTRA).

4. Préparation

4.1. Domaines concernés

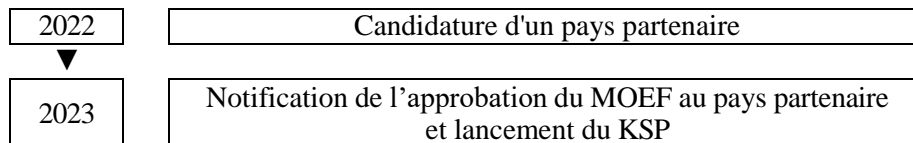
Le KSP soutient les projets relevant des domaines suivants, dans lesquels la Corée bénéficie d'une solide expertise (voir l'annexe 2 pour des exemples spécifiques) :

- Planification du développement économique
- Politiques macro-financières
- Finance publique
- Politique industrielle
- Promotion du commerce et des exportations
- Développement des entreprises et des PME (petites et moyennes entreprises)
- Science et technologie, R & D, TIC
- Transports et développement urbain
- Énergie
- Eau et assainissement
- Environnement
- Développement rural
- Santé et médecine
- Bien-être social
- Éducation et Développement des RH (ressources humaines)
- Santé et protection sociale
- Emploi et travail
- Autres (culture, tourisme, etc.)

Le MOEF examinera favorablement les projets mettant en avant les économies, les infrastructures ou les systèmes numériques et à faible émissions de carbone, ainsi que les systèmes de santé résilients.

4.2. Calendrier

Les projets déposés en 2022 et approuvés par le MOEF seront implémentés en 2023.



4.3. Coûts

Les deux pays partagent les coûts du projet, les détails étant stipulés dans le protocole d'accord et/ou l'accord d'activité. Le budget pour un seul projet KSP varie de 250 000 à 500 000 USD. Le pays partenaire supporte généralement les dépenses en nature telles que les coûts associés au lieu de la réunion et les frais de voyage en Corée.

5. Mise en œuvre

Le KSP est un programme de consultation d'une durée d'un an, dont la mise en œuvre s'étale sur deux années calendaires (autrement dit, le KSP 2023-24 commencera en 2023 et se terminera en 2024). Entre 30 projets bilatéraux sont implémentés chaque année avec près de 20 pays partenaires.

5.1. Consultants

Une fois que la portée d'un projet a été déterminée suite aux discussions préliminaires qui ont lieu entre l'agence responsable et le pays partenaire, l'agence en question met sur pieds deux entités : (1) une équipe d'experts coréens qui sera en charge de la mise en œuvre du projet, en collaboration étroite avec ses interlocuteurs au sein de l'IO et du pays partenaire, et (2) des consultants locaux possédant l'expertise et les connaissances appropriées relatives au sujet et au pays concernés.

5.2. Étapes

Les principales étapes de la réalisation du projet sont les suivantes (voir l'Annexe 1 pour plus de détails) :

- 1) Réunions préliminaires
(Nécessaires pour la préparation d'une feuille de route conceptuelle et des termes de références relatifs au projet, qui permettront le recrutement des consultants KSP)
- 2) Lancement du séminaire et des réunions de haut-niveau
- 3) Séminaire sur les politiques KSP et étude détaillée
- 4) Ateliers du rapport intermédiaire et des professionnels politiques
- 5) Atelier du rapport final et dialogue avec les responsables politiques

5.3. Rapport KSP

Les recommandations et les solutions émises par l'étude conjointe seront organisées et présentées sous la forme d'un rapport final, rédigé en anglais (le texte peut aussi être rendu disponible dans la langue locale à la demande du pays partenaire).

Partie II. Candidater au KSP

1. Rédaction de la candidature

Les institutions gouvernementales (ministères, agences publiques, etc.) souhaitant candidater au KSP doivent remplir le formulaire de candidature de projet (*Formulaire 2*).

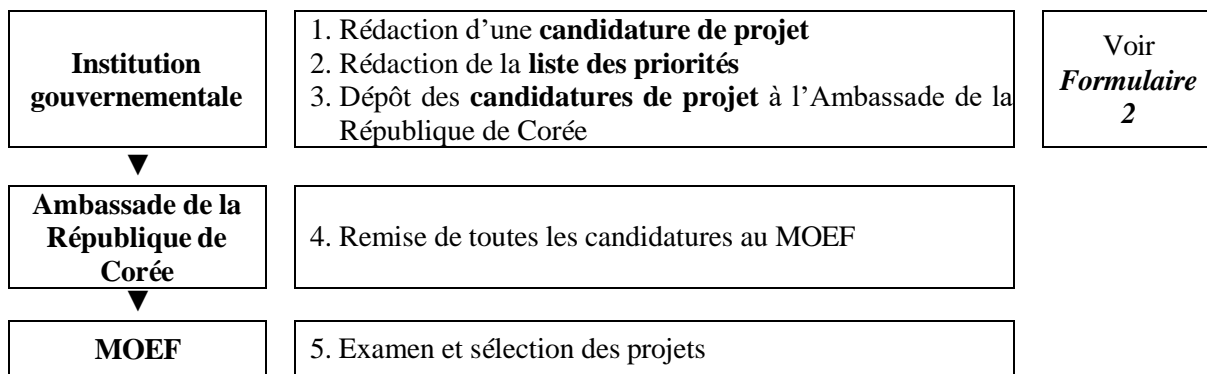
Dans cette candidature, il est important de démontrer que le projet proposé est :

- conforme aux objectifs du KSP ¹
- cohérent avec les projets/stratégies et les priorités du développement national
- pertinent avec les domaines dans lesquels la Corée possède des avantages comparatifs
- complémentaire des autres efforts de coopération au développement
- exprimé d'une façon claire et détaillée (avec une attention particulière portée sur les raisons de la nécessité du projet, sur les actions proposées et les plans élaborés à partir des résultats attendus)

Voici quelques exemples de projet qui ne sont pas éligibles :

- Les projets déposés par une organisation privée
- Les projets fournissant une aide humanitaire
- Les projets finançant la construction d'infrastructures physiques
- Les projets commerciaux ou à but lucratif
- Les projets dans le domaine de la défense, de la religion, etc.

2. Dépôt de la candidature



¹ Les projets KSP passés sont venus soutenir les efforts de développement politique et institutionnel au niveau national et infra-national, la mise en œuvre de projets à grande échelle et l'adoption de systèmes logiciels, au moyen d'études de préféabilité et de stratégies de développement du secteur privé.

(1) Institution gouvernementale → Ambassade de Corée

Une fois la proposition de projet complétée, remplissez la liste des priorités (formulaire 1). Le MOEF s’y reportera pour évaluer les priorités politiques du pays partenaire.

Ensuite, le ministère responsable envoie le dossier de proposition à l’ambassade de la République de Corée. Le dossier de proposition doit inclure les documents suivants pour examen par le MOEF :

- (1) La liste des priorités
- (2) Les candidatures de projet, rangées par ordre de priorité

(2) Ambassade de Corée → MOEF

L’ensemble des candidatures déposées à l’Ambassade de Corée sont transférées au MOEF.

Note : Si les projets sont approuvés, le MOEF en informera le ministère de coordination avec une lettre officielle d’ici à début 2023.

Annexe 1. Procédures du Projet

1. Cycle de Projet

(1) Réunion Préliminaire

Objectifs

- Identifier les défis de développement et les priorités politiques du pays partenaire
- Préciser les thèmes et la portée de la recherche via des réunions et des entretiens
- Identifier les organisations homologues et établir un canal de communication
- Présenter le KSP et ses produits / résultats escomptés

Activités

- L'équipe de gestion de projet coréenne communique avec le pays partenaire via des visites, des vidéoconférences, des courriers électroniques, etc.
- L'équipe de gestion de projet coréenne restreint la portée du sujet de consultation avant de recruter des experts compétents

(2) Séminaire de lancement du projet et réunion de haut niveau (dans le pays partenaire)

Objectifs

- Lancer officiellement le KSP dans le pays partenaire
- Discuter et identifier des thèmes de recherche avec des représentants de haut niveau et des fonctionnaires des ministères / autorités concernés
- Identifier les consultants locaux

Activités

- Des experts coréens se rendront dans le pays partenaire afin de collecter des données et des informations pertinentes et de finaliser les thèmes de recherche en organisant des entretiens et des visites aux organismes concernés
- L'organisme homologue le mieux adéquat sera sélectionné pour mener le KSP
- Des experts appropriés du pays partenaire seront recrutés en tant que Consultants Locaux pour chaque thème de recherche

(3) Séminaire de politique et étude approfondie (dans le pays partenaire)

Objectifs

- Collecter des informations et des données supplémentaires requises

Activités

- La délégation coréenne peut effectuer des visites aux organismes et aux sites concernés du pays partenaire afin d'acquérir une analyse approfondie sur la situation et de rencontrer des experts concernés qui partageront leur savoir sur les thèmes de recherche

(4) Atelier de Rapport Intermédiaire et Atelier pour les Praticiens des Politiques (en Corée)

Objectifs

- Inviter les Praticiens des politiques, les hauts fonctionnaires et les décideurs politiques du pays partenaire en Corée pour partager l'ébauche des recommandations politiques
- Obtenir des retours d'informations et des commentaires pour compléter et mettre à jour le rapport intermédiaire
- Acquérir une expérience et un aperçu directs en visitant des institutions pertinentes et en organisant des conférences

Activités

- Les experts du pays partenaire seront invités en Corée puis partageront leurs points de vue sur le rapport intermédiaire
- La délégation rencontrera les décideurs politiques et les experts coréens pertinents qui partageront leurs connaissances liées aux sujets de recherche sous forme de formation en matière de politique
- La délégation pourrait visiter les organisations et les sites coréens concernés, y compris les Ministères, les sites industriels, les organisations d'affaires et les entreprises afin de d'obtenir des informations sur le terrain

(5) Dialogue Politique de Haut Niveau et Atelier de Rapport Final (dans le pays partenaire)

Objectifs

- Présenter le rapport des recommandations politiques finales aux décideurs politiques de haut niveau et aux diverses parties prenantes

Activités

- Un Dialogue Politique de Haut Niveau aura lieu en présence des décideurs politiques des deux pays afin de partager les recommandations politiques finales
- Des parties prenantes et des leaders d'opinion, entre autres du gouvernement, du secteur privé, des milieux académiques, et des médias seront invités à l'Atelier de Rapport Final, où les experts coréens effectueront des présentations de leurs recommandations finales
- Des entretiens seront menés pour évaluer la pertinence et la viabilité des recommandations ainsi que pour discuter des possibilités des programmes de suivi

2. Rôle et Responsabilités du Pays Partenaire

Sur la base d'une coopération et d'une collaboration étroites entre les partenaires, les rôles et responsabilités du pays partenaire énumérés ci-dessous sont essentiels pour la réussite du projet.

2.1. Proposer des consultants locaux qualifiés

L'organisme homologue du pays partenaire est tenu de recommander et de sélectionner des consultants locaux dans le domaine concerné par les sous-thèmes du projet. La portée des travaux pour le consultant local et les experts coréens est comme suit:

- Les consultants locaux sont tenus de (i) fournir des données et des informations pertinentes au profit d'une recherche efficace, (ii) assumer le rôle de co-auteur du rapport final sur les questions ponctuelles, et (iii) coopérer avec les experts coréens par tous les moyens possibles pour l'achèvement du rapport .
- Les experts coréens assumeront principalement des responsabilités liées aux études sur les expériences coréennes tandis que les experts locaux seront responsables des études sur les défis auxquels le pays partenaire fait face.
- Les recommandations sur les méthodes d'application des expériences coréennes pour traiter les problèmes des pays partenaires dans les domaines ciblés seront élaborées conjointement par les experts des deux pays, si possible.

2.2. Contribution en nature

L'organisme homologue du pays partenaire est tenu d'apporter toute contribution en nature nécessaire dans la mesure de ses capacités (par exemple, fourniture de locaux, matériel informatique, interprétation, etc.) pour coordonner la visite des experts coréens dans le pays partenaire à toute étape du cycle du programme.

Les détails seront stipulés dans le Mémoire d'Entente et la Convention d'Activité entre les deux organismes homologues.

2.3. Organisation des Réunions et Préparations des Séminaires

Lors de la réalisation du cycle du projet dans le pays partenaire, l'organisme homologue est tenu:

- d'arranger des réunions avec les hauts fonctionnaires et les experts dans le domaine étudié à la demande des experts coréens; et
- d'organiser des séminaires et des ateliers, y compris les soutiens logistiques

2.4. Recommandation de la Délégation

L'organisation homologue du pays partenaire est responsable de l'organisation de sa délégation en Corée pour l'Atelier sur les rapports intérimaires et les praticiens des politiques.

Annexe 2. Domaines de projet et exemples

Secteur	Exemple
Planification du développement économique	Plan national de développement économique
Politique macro-financière	Politique macro-économique et financière, politique monétaire et de crédit, institution financière (banques, etc.)
Finance publique	Politique fiscale, budget, gestion de la dette, fiscalité, investissement public, partenariat public-privé (PPP)
Politique industrielle	Restructuration industrielle, croissance et diversification industrielles, parcs et grappes industriels
Promotion du commerce et des exportations	Le commerce et les investissements directs étrangers (IDE), la chaîne de valeur mondiale (CVM), les zones franches.
Développement des entreprises et des PME (petites et moyennes entreprises)	Environnement favorable aux entreprises, grandes entreprises, PME, start-ups, entrepreneuriat, politique de réglementation
Science et technologie, R & D, TIC	Transformation numérique, innovation technologique, systèmes basés sur les TIC, Big Data, droits de propriété intellectuelle
Transports et développement urbain	Systèmes/services de transport et de mobilité, planification et gestion urbaines, villes intelligentes, services géospatiaux
Énergie	Politiques en matière d'énergie et d'électricité, énergies renouvelables
Eau et assainissement	Gestion des ressources en eau (eau potable, eaux usées), gestion des risques d'inondation et de sécheresse
Environnement	Lutte contre le changement climatique, gestion des déchets, protection de l'environnement, économie circulaire
Développement rural	Gestion des zones rurales (agriculture, pêche, etc.), économie et infrastructures rurales
Santé et médecine	Lutte contre les maladies, systèmes et politiques de santé, services médicaux, nutrition et sécurité alimentaire
Bien-être social	Système de protection sociale, assurance sociale et pensions, inclusion sociale, systèmes de prestation de protection sociale
Formation et développement des RH (ressources humaines)	Éducation, enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP), gestion des ressources humaines (DRH)
Administration publique	Gestion du secteur public, administration en ligne, entreprises d'État (SOE)
Emploi et travail	Institutions du marché du travail, création d'emplois, qualité des emplois
Autres (culture, tourisme, etc.)	Autres politiques publiques